



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 14 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h40.

Étaient présents : : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Étaient absents : M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : Mme Colette LOMBARD.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; B. DIRAND/P. BENOIT ; D. DUMONT/S. KURT ; G. BRUCHON/C.LOMBARD.

Budget principal - Demande d'admission en non-valeur

Le comptable du SGC Valdahon a transmis courant juin 2023 un état des titres émis au budget principal, non suivis de paiement et pour lesquels les poursuites engagées par la Trésorerie ont été infructueuses ou inférieures au seuil de poursuite.

En conséquence, il est proposé de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Compte	Exercice	Débiteur	Montants présentés	Objet
6541	2019	Roy Bernard	200.00 €	Location Ménétrier
	2019	Green Yellow vente	22.12 €	Taxe locale sur consommation finale d'électricité
	2019	Green Yellow vente	22.47 €	Taxe locale sur consommation finale d'électricité
	2022	Gendarmerie	0.01 €	Différence de règlement
	2022	Gendarmerie	0.01 €	Différence de règlement
	2022	CARON Cyndie	41.40 €	Livres perdus
Total			286.01 €	

Une somme de 500 € est inscrite au compte 6541.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les admissions en non-valeur proposées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
19/09/2023